

Louis-Gervais Delamarre,
« Ancien homme de loi, propriétaire et cultivateur forestier »,
donateur du domaine d'Harcourt à la Société royale et centrale d'Agriculture

Christian FERAULT¹ et René GROUSSARD²

« C'est la première fois que vous consacrez publiquement une notice biographique à la mémoire d'un Agronome qui n'a pas fait partie de notre Société. M. Delamarre était bien digne d'en être, il ne l'a point désiré, et il a servi l'agriculture comme s'il en eût été »

(Baron Augustin de Silvestre, Secrétaire perpétuel, Mémoires de la Société, 1828, 131-145).

Ne cherchez pas Louis-Gervais Delamarre sur les murs de la salle des Séances de l'Académie d'agriculture de France, ni dans les index biographiques des membres titulaires ou correspondants de la Compagnie : vous ne le trouverez pas car il n'en fit jamais partie.

En revanche, ses prénoms et nom figurent sur la porte de l'une des pièces du second étage de notre Hôtel, son portrait y est accroché et plusieurs témoignages sur le domaine d'Harcourt – gravures, plans et médailles – ornent autres pièces et couloirs.

Qui était Delamarre ? quel fut son parcours personnel et professionnel ? dans quelles conditions a-t-il pris ses dispositions testamentaires ? comment a été liquidée sa succession ?

Ce sont les questions auxquelles nous allons tenter de répondre ici car elles sont en lien avec la personnalité de ce mécène de la Société.

Une jeunesse bien occupée et des prises de risques

Louis-Gervais Delamarre naît le 6 avril 1766 au bourg de Mello, commune de l'Oise située à une vingtaine de kilomètres à l'est de Beauvais et une cinquantaine au nord de Paris, village d'environ 400 habitants à l'époque et de 700 aujourd'hui, traversé par le Thérain dont des dérivations sillonnent le territoire.

Sa famille est reconnue ancienne et honorable mais dépourvue de fortune depuis longtemps. Il passe quelques années d'études en pension à Bury, commune voisine, puis devient, à l'âge de 12 ans, « saute-ruisseau » chez un procureur, puis clerc de notaire au sein de différentes études de son département dont à Beauvais, Montmorency, Senlis et Clermont avant de se retrouver procureur au bailliage de Meulan. En 1787, il est maître-clerc chez un procureur au Châtelet de Paris. Trois ans plus tard, il succède à M^e Bourgeon, son employeur, qui lui fait crédit et accorde les avances nécessaires.

Or les temps sont devenus bien difficiles... et avec la Révolution, les offices de procureur sont supprimés.



¹ Membre de l'Académie d'agriculture de France, Vice-Secrétaire honoraire, Directeur de recherche honoraire de l'INRA.

² Membre de l'Académie d'agriculture de France, Trésorier perpétuel honoraire, Conseiller-maître honoraire de la Cour des Comptes.

Delamarre devient ainsi avoué à Paris et côtoie des personnalités importantes, nobles surtout, riches de patrimoines mais rapidement dans la difficulté. Il note alors « ... *En l'année 1792, mon état d'avoué fut bouleversé par la décomposition de ma clientèle qui était principalement formée de personnes frappées de séquestre et de confiscation. Pour ne pas perdre, il fallut que je devienne l'agent de leurs créanciers* ».

Le Baron de Silvestre, Secrétaire perpétuel, notera en 1828, qu'« *Il se donne des peines infinies pour la défense de ses clients et pour leur conserver la plus grande partie possible de leurs biens.* » et que « *Delamarre était animé par un grand désir de faire le bien. Il avait une ténacité imperturbable dans ses entreprises...* ».

Les risques qu'il prend sont en effet nombreux. Ainsi, en 1793, il est arrêté avec le duc de Châtelet-Laumont, ancien colonel des Gardes-Françaises, qui sera exécuté. Delamarre sauve sa tête une première fois grâce à un « don » fait à un personnage influent, puis une seconde en raison de la chute de Robespierre.

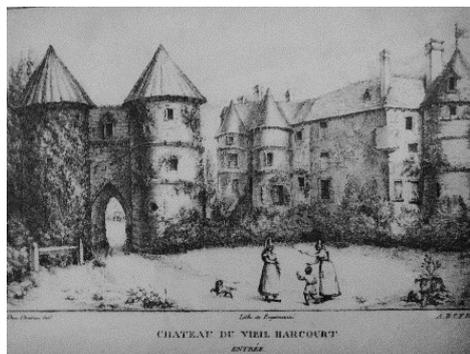
Cependant, ses affaires marchent bien et il va faire fortune en très peu de temps. Sa large aisance est devenue certaine à l'aube du Consulat. En 1802, à 36 ans, il cesse d'exercer sa charge qu'il cède à son beau-frère. Ses avoirs sont alors estimés à 800 000 F, somme considérable pour l'époque.

On le décrit alors comme cherchant un sujet d'intérêt public, difficile à exécuter et touchant à l'agriculture et surtout aux travaux forestiers pour lesquels il avait pris goût par l'achat quelque temps avant d'un domaine à Soisy-les-Montmorency où il avait fait réaliser de nombreuses plantations.

Disciple de Jean-Jacques Rousseau, il vivait, depuis 1790, avec une jeune femme, Agathe-Antoinette Chamorin de Villeneuve qui partageait les mêmes idées. Elle mourut en 1804 et fut inhumée à Soisy, propriété transformée par Louis-Gervais, très profondément affecté, en une sorte d'ermitage.

Le domaine d'Harcourt

Delamarre trouva en 1802, avec Harcourt (département de l'Eure, arrondissement de Bernay) ce qu'il cherchait : un domaine de grande étendue comportant des terres, des bois, un château remarquable et des dépendances. On rapporte qu'il l'acheta sans l'avoir vu. Les sols étaient en général très médiocres, avec beaucoup de bruyères et d'autres friches. Aussi, forme-t-il un projet de mise en valeur qui devint sa principale occupation.



Cependant, l'affaire ne fut conclue officiellement que le 16 février 1813 : Delamarre apparaît alors en nom après une succession complexe d'achats par différentes personnes ; l'un des candidats acheteurs avait de peu failli devenir propriétaire du château pour le démolir et en vendre les matériaux ! Il semblerait cependant que Louis-Gervais ait joué un rôle important depuis le début, sans doute en utilisant quelques amitiés influentes afin d'arriver à son but ?

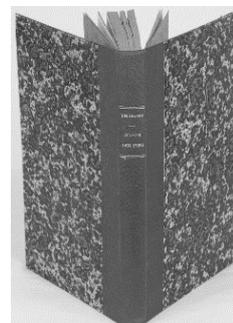
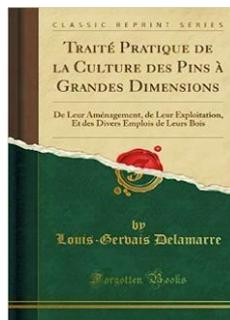
En tout cas, sa vie change avec ce nouvel objectif et il partage son temps entre Paris, Soisy et Harcourt où il fait de brefs séjours.

Comment se présente le domaine dont il revendit très vite les terres les mieux cultivées pour une somme supérieure à son prix d'achat de la totalité ? Quand il entreprend de s'en occuper, la superficie est d'environ 300 ha dont la moitié sous forme de médiocres taillis sous futaie, le reste en landes « *au sol très tassé* ». Quant au château féodal, spécimen de l'architecture des XI^e et XII^e

siècles, longtemps possession de l'illustre famille d'Harcourt, Delamarre le trouve dans un état de ruine, en fait murer les fenêtres, entretient les couvertures, démolit les bâtiments de la basse-cour et aménage deux pièces modestes pour son usage personnel.

Il est maintenant face au grand-œuvre de sa vie : comment va-t-il l'entreprendre ?

Le déroulé est assez bien connu par deux sources : les ouvrages de Delamarre « *Traité pratique de la Culture des Pins à grandes dimensions, de leur aménagement, de leur exploitation, et des divers emplois de leurs bois* » (Paris, Chez Madame Huzard, 1826), le second, paru en 1827, intitulé « *Historique de la création d'une richesse millionnaire pour la culture des pins, ou application du Traité pratique de cette culture, et conseil aux héritiers de l'auteur de cette création pour l'utiliser dans tous ses avantages* »



Ouvrages de Louis-Gervais Delamarre

(Paris, Chez Madame Huzard), ensuite par le procès-verbal du voyage à Harcourt d'une délégation de la Société, en 1828, lors de la prise de possession du domaine.

Des plantations sont entreprises dès 1802 en suivant les conseils avisés de forestiers réputés appartenant pour plusieurs à la Société centrale (Michaux, de Vilmorin) et portent sur 132 ha de landes entourant l'ancienne forteresse. Il s'inscrit ainsi parmi les pionniers de la restauration des forêts dégradées, en commençant par des essences feuillues. C'est l'échec, sauf avec le bouleau. Il se tourne alors vers les résineux, pins surtout, maritime puis sylvestre, mais aussi mélèzes, sapins et cèdres. Les résultats obtenus sont impressionnants et remarquables par les visiteurs. Ses essais essaient sur les coteaux bordant la Seine vers Rouen.

D'autre part, Louis-Gervais aménage son territoire en le divisant en séries, chacune subdivisée en douze parcelles bien délimitées. Les taillis sont exploités selon une révolution de douze ans, avec réserve de baliveaux puis les vides sont plantés en résineux. Ces peuplements subissent ensuite quatre éclaircies avec l'objectif de 1 500 tiges par hectare, exploitées à cinquante ans, ce capital devant être régénéré de la même façon dans le futur.

Selon son propriétaire, l'objectif est de permettre de constituer une forêt atteignant un million de francs – d'où une fraction du titre de son second ouvrage –, objectif qui sera contesté car estimé exagéré en 1828 par Héricart de Thury, alors président de la Société, mais soutenu un peu plus tard par François-André Michaux et Pierre-Philippe-André Levêque de Vilmorin, membres, à travers la troisième édition du « *Traité pratique de la Culture des Pins* ».

Les dispositions testamentaires

Par testament olographe daté du 6 avril 1825, Delamarre institue la Société royale et centrale d'Agriculture sa légataire universelle. Son testament comprend douze articles, une note confidentielle destinée à l'exécuteur et au légataire, et quatre codicilles.

Ces articles touchent à ses biens mais aussi à sa personne après son décès :

- sa propriété de Soisy est léguée à l'Hôtel-Dieu d'Enghien afin de « ... mieux m'assurer que par toute autre modification de la conservation du monument que j'ai élevé à la mémoire de Mme Chamorin-Villeneuve ... » ;
- son domaine d'Harcourt est destiné à la Société afin « ... de procurer ... une dotation qui sera probablement millionnaire. ». Il ajoute : « ... cette heureuse et fortunée création de bois pourrait devenir, par la volonté de la Société, une école théorique et pratique de la culture des bois, de

leur aménagement, de leur meilleure exploitation et des nombreux emplois d'utilité publique dont ils sont susceptibles... ».

Avec, en toile finale : *« Alors, j'aurais sujet à me flatter que, durant des siècles, mon modeste domaine resterait dans les mêmes mains, qui, toujours, le conserveraient à l'utilité publique, et que, probablement, cette possession ne serait pas moins prolongée que celle à laquelle j'ai succédé en 1802. ».*

Delamarre précise enfin l'étendue de la liberté qu'il accorde à la Société dans le futur : *« Je me hâte d'ajouter et d'expliquer que, dans tout ce que je viens d'exprimer, je n'entends rien prescrire, ni imposer aucune condition au legs universel qui précède toutes ces Clauses. Je n'ai eu l'intention que d'émettre des idées, dont la Société, instituée ma légataire universelle, n'aura à faire que le cas qu'il lui plaira. ».*

L'article 12 du testament présente un contenu très émouvant : Delamarre y a précisé qu'il voulait un enterrement *« ... avec la plus grande simplicité ... »* et qu'il repose *« parallèlement et sur le côté gauche du tombeau de son amie ... »* en demandant que *« ... son cœur extrait de son corps le jour de sa mort et qui est déposé dans un vase d'albâtre... soi[en]t enterré[s] avec moi »*. Une inscription sur une colonne portait quelques lignes d'hommage à Agathe [Hortense] Delamarre à laquelle il avait – bien que non-marié – donné son nom.

Jusqu'à sa fin, Louis-Gervais conservera sa coiffure à catogan, son col à large revers et sa cravate nouée à l'ancienne mode qu'avaient connus sa bienaimée... Son portrait daté en témoigne. Un bel exemple de fidélité !

Il décède le 27 juillet 1827, à 61 ans, dans son appartement parisien, après avoir doté ses sœurs, ses amis et ses serviteurs dont ses trois gardes et six ouvriers d'Harcourt.

Son tombeau de Soisy-sous-Montmorency a subi les vicissitudes du temps : d'abord soumis aux dégradations des ans, il a disparu sous la pression de constructions immobilières, la commune passant d'environ 300 habitants en 1820 à plus de 18 000 aujourd'hui. Une rue porte son nom, sans ajout de précision. Depuis 1977, grâce à l'action d'A. Jardillier, Président de la section culturelle de la Société libre de l'Eure, le lieu est désormais heureusement préservé avec une stèle de granite rappelant le souvenir de cet illustre et lointain habitant.

C'est le 17 janvier 1828 que le roi Charles X autorisa par ordonnance la Société royale à accepter le legs universel.

Prise de possession du domaine par la Société royale d'Agriculture

Une « Commission administrative de la succession Delamarre » est alors nommée par la Société : elle comprenait les Officiers dont le Président Héricart de Thury et président de cette structure temporaire et plusieurs personnalités compétentes toutes membres de la Compagnie, ensemble formant le groupe des Commissaires.

Un « *Extrait du Rapport ou Procès-verbal du voyage des Commissaires de la Commission administrative de la succession du domaine d'Harcourt, au nom de la Société royale d'Agriculture* » forme un des Mémoires du tome 1 pour 1828 (pages 60 à 82).

Ce document comprend quatre parties : des observations préliminaires retraçant la vie et l'œuvre de Louis-Gervais Delamarre puis ses volontés testamentaires détaillées, l'état actuel du château d'Harcourt, une notice historique sur les bâtiments, enfin un état d'Harcourt en 1802 et un éloge de M. Harel, notaire, excellent connaisseur des lieux, confident et ami du propriétaire, ayant accueilli les Commissaires et proposé en conséquence pour ces raisons comme Correspondant de la Compagnie.

La visite eut lieu le 20 juin 1828, malgré l'absence du Secrétaire perpétuel, indisposé. Elle permit de mieux cerner la réalité des apports, les contraintes et les charges induites, avec un château délabré, nécessitant des travaux considérables et des terres s'étendant sur 304,40 ha dont 283 ha en bois.

C'était aussi le moment de constater sur place les résultats des innovations du propriétaire en gestion forestière et l'état hautement positif des reboisements qu'il avait fait effectuer.

Une nouvelle ère s'ouvrait...

Vers deux siècles d'appartenance aux Sociétés successives puis à l'Académie

Cet article devrait s'arrêter à sa phase précédente car la suite du temps n'appartient plus à Louis-Gervais Delamarre.

En guise de conclusion, nous dirons qu'une longue coexistence entre la Société, devenue Académie en 1915, et Harcourt commença le 20 juin 1828.

De très nombreux et distingués Confrères, forestiers pour la plupart, allaient s'interroger sur le devenir et l'entretien du domaine avec continuité et novation, hésitations, reprise en main et le plus souvent dynamisme fort désintéressé, tandis que d'autres assureront la gestion « *en bon père de famille* » du très important bâti jusqu'au 23 juin 1999, date d'une donation du château avec l'arboretum au département de l'Eure, constituant un nouveau départ pour l'antique forteresse. Qu'un hommage appuyé leur soit rendu !



Médailles

Aujourd'hui, demeure encore dans le patrimoine de l'Académie une fraction non négligeable de la superficie forestière.



Vue du château

Les écrits sur « Harcourt et l'Académie » sont nombreux dans les Mémoires, les Comptes Rendus et les multiples procès-verbaux des Commissions qui régissent la vie de la Compagnie. Cette matière importante et fort intéressante justifierait sans doute une exploitation méthodique et une synthèse appropriée.

L'œuvre maîtresse de Louis-Gervais Delamarre aura été placée par ses volontés entre de bonnes mains. Elle continue ainsi de rayonner comme il l'avait si ardemment souhaité.

Les clichés proviennent des collections de l'Académie.

Remerciements à Nahid Movahedi, Emile Choné, Philippe Kim-Bombed et Patrick Ollivier.